

Lou Tambourinaire

Bulletin Municipal

N 193 – JANVIER 2022



CITOYENNETÉ :

*Le recensement de la population
démarre le 20 janvier !*

BIBLIOTHÈQUE :

Les prix littéraires
sont disponibles.

Mise en place de
« Bébés
lecteurs » :
appel à bénévoles.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES :

Inscrivez-vous dès
maintenant sur les
listes électorales.

Modalités pour les
procurations.



**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet :

🔍 le-recensement-et-moi.fr



Le recensement démarre le 20 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.

Illustration : M. L. / 2022

Sommaire

<i>LE MOT DU MAIRE – VŒUX 2022</i>	<i>3</i>
<i>CONSEIL MUNICIPAL.....</i>	<i>4</i>
<i>NOS HABITANTS.....</i>	<i>14</i>
<i>AGENDA 30</i>	<i>14</i>
<i>RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022.....</i>	<i>16</i>
<i>INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie.....</i>	<i>18</i>
<i>INFORMATIONS IMPORTANTES</i>	<i>19</i>
Coordonnées de la déchèterie d'Issigeac :	22
<i>BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE</i>	<i>24</i>
<i>INFORMATIONS DIVERSES.....</i>	<i>26</i>
<i>LA VIE ASSOCIATIVE</i>	<i>28</i>
<i>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.....</i>	<i>31</i>
<i>PERMANENCES DES ORGANISMES.....</i>	<i>32</i>
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i>	<i>33</i>
<i>Memento des numéros utiles</i>	<i>34</i>

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Laure BOURDÉ, Michelle PENNEC-PEYRIE.

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus

LE MOT DU MAIRE – VŒUX 2022

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

François Mauriac a écrit dans son journal : « L'épreuve ne tourne jamais vers nous le visage que nous attendions ».

Nous sommes en effet, à nouveau sous le coup de la pandémie qui prend aujourd'hui un nouveau visage puisque nous subissons une nouvelle vague de contaminations.

A mon grand regret, nous ne pouvons nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Cette année encore de nombreuses manifestations ont dû être annulées et la vie sociale de notre village s'en trouve fortement impactée.

Tout au long de l'année nous avons cherché mon équipe et moi-même à répondre aux besoins de chacun d'entre vous : aussi bien les personnes isolées, que les familles, les entreprises ou les associations. Nous nous sommes rendus disponibles et nous avons été à l'écoute de chaque difficulté.

Nos pensées et notre soutien se sont également portés aux familles qui ont été endeuillées par la perte d'un proche ayant succombé notamment à cette maladie.

Je ne peux que vous encourager à vous faire vacciner ou à demander une troisième dose afin de vous protéger et de protéger les autres. Nous sommes maintenant habitués aux gestes barrières, ne nous relâchons pas.

Je tiens à remercier toute l'équipe élus et salariés pour leurs présences et leurs disponibilités à votre service dans cette période compliquée, et je tiens en leurs noms à vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année 2022, souhaitant qu'elle soit pour nous tous l'année du renouveau .

Qu'elle soit essentielle à plusieurs titres compte tenu des enjeux sanitaires, politiques et climatiques et qu'elle puisse être un véritable tournant pour l'avenir de l'humanité, et surtout celui de nos enfants.

A ce titre nous avons tous un rôle à jouer même modeste.

Nous avons encore cette année voulu faire appel au Père Noël pour nos aînés et nos enfants, et nous souhaitons continuer à créer des conditions favorables à la vie de nos habitants sur notre commune. Je profite de ce message pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants qui nous ont rejoints.

Nous sommes toujours dans la démarche que nous voulons continuer à conforter « Faux vivre et construire ensemble » et nous voulons que notre commune maintienne cette progression indispensable à son avenir et celui de ses habitants.

Je ferai lors du prochain édito un bilan complet des actions du conseil municipal, car de nombreux chantiers ont été décalés ou reportés.

L'opportunité pour moi de terminer sur une note d'espoir. Cette crise nous aura enseigné le caractère précieux et indispensable, de nos relations humaines, des instants partagés et du vivre ensemble.



Le Maire,
Alain Legal

Le vingt-deux septembre deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, HUARD Anne, LEGAL Alain, MAHIEU François

Absents excusés : MALONE Clark

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Participation financière 2022 voirie communautaire
- 2) Validation de devis pour les travaux d'aménagement divers (chemins ruraux de la Cabanne et les Grèzes – travaux au cimetière – travaux à la station d'épuration,
- 3) Vente du piano de cuisson (ancien piano de cuisson de la salle des fêtes),
- 4) Validation devis cadran d'horloge sur le clocher de l'église,
- 5) Mise en place des tarifs des commerces ambulants,
- 6) RPQS 2020 du SIAEP des Coteaux Sud Bergeracois.
- 7) Enquête publique du Chemin rural de la Micalie - décisions sur les suites à donner à l'enquête.
- 8) Délégation fourrière SPA pour l'année 2022.

INFORMATIONS DIVERSES

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 juillet 2021 est validé par 14 voix.

M le maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- 9) Mise à disposition d'un personnel de la CCPSP pour l'entretien des locaux.

Le Conseil autorise ce rajout par 14 voix

1. Participation financière 2022 voirie communautaire

M. le maire présente le document récapitulatif des compétences communautaires et communales. Des interrogations se font jour sur l'abribus acheté par la commune pour les collégiens et les habitants et qui pourrait concerner la compétence voirie ou scolaire de la CCPSP. La question sera évoquée avec la communauté.

Pour la voirie communautaire il n'y a eu que du point à temps en 2021 suite aux investissements conséquents sur 3 ouvrages d'arts (ponts).

Il est donc proposé une participation financière exceptionnelle des communes pour 2022 basée sur 3 critères : le linéaire de voirie, le nombre d'habitants et le potentiel fiscal par habitant. La participation financière demandée s'élève à 6548,77 € pour Faux. Cette somme devra correspondre à des travaux effectués sur la commune.

Pour la suite une expertise des voiries communautaires sera réalisée.

Le conseil municipal valide la somme de 6548.77 € comme participation exceptionnelle aux travaux de voirie communautaire 2022 par 14 voix.

2. Validation de devis pour les travaux d'aménagement divers (chemins ruraux de la Cabanne et les Grèzes – travaux au cimetière – travaux à la station d'épuration.

Un tableau de comparaison des devis de 3 entreprises est soumis au Conseil Municipal. Une discussion s'engage sur des tarifs très différents allant du simple à plus du double. L'entreprise moins disante est connue et a déjà réalisé des travaux sur la commune (voirie, cours d'école...)

M. le Maire propose de retenir l'entreprise BORDIER sous réserve de la présence d'un drain dans la tranchée du cimetière et si possible d'un diamètre approchant 200mm.

Le conseil municipal valide le devis de SARL BORDIER pour 15432 € sous réserve de la présence d'un drain dans la tranchée du cimetière par 14 voix.

3. Vente du piano de cuisson (ancien piano de cuisson de la salle des fêtes).

Pour des raisons de sécurité liées à la puissance de chauffe le piano de cuisson de la salle des fêtes a été remplacé. Il est proposé de vendre l'ancien par une annonce locale. L'offre la mieux disante sera retenue.
Le conseil municipal valide cette vente par 14 voix.

4. Validation devis cadran d'horloge sur le clocher de l'église,

Il est proposé de réparer et automatiser le fonctionnement du cadran de l'horloge. Actuellement il nécessite 1 à 2 remontages par semaine. L'entreprise BROUILLET et FILS, en charge de l'entretien, propose un devis de 530€ HT.

Le conseil municipal valide ce devis par 14 voix

5. Mise en place des tarifs des commerces ambulants

Deux marchands ambulants sont déjà présents sur la commune et nous avons une nouvelle demande pour une pâtisserie. Actuellement il n'existe pas de tarifs pour occupation du domaine public, contrairement à beaucoup de communes. Il est donc proposé d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public de 25€ par trimestre et un supplément de 25€ par trimestre pour un branchement électrique.

Le conseil municipal valide cette tarification par 14 voix

6. RPQS 2020 du SIAEP des Coteaux Sud Bergeracois

Les points principaux du Rapport annuel du Prix et Qualité du Service public de l'eau potable sont présentés pour information au Conseil qui prend acte. **Ce rapport est à la disposition du public en mairie.**

7. Enquête publique du Chemin rural de la Micalie - décisions sur les suites à donner à l'enquête

M. le maire présente les conclusions et avis de l'enquêteur

I) Rappel de l'enquête

Le chemin rural, concerné par cette enquête en vue d'une aliénation partielle, est mitoyen aux deux communes, la limite de commune se trouvant au milieu du CR.

Ce chemin ne sert plus de voie de liaison, n'est plus emprunté par le public. Sur le terrain, son tracé a disparu au fil du temps au profit de champs cultivés, ou de végétation. Il ne fait pas non plus l'objet d'entretien de la part de la commune, ni d'actes de voirie.

Monsieur Romain BONETTI est propriétaire d'une partie de la parcelle 106, cédée par les Consorts BESSE sur laquelle se trouve le débouché de ce chemin sur la Route Départementale n° 19, Il l'utilise pour se rendre à son habitation, mais la présence de cette emprise ne lui permet pas de réaliser des travaux de clôtures. Il souhaite donc acquérir la portion qui traverse sa propriété

Au terme de l'article L 161-10 de Code Rural, la vente d'un chemin rural peut être décidée si celui-ci a cessé d'être affecté à l'usage public ; Les communes de FAUX et MONTAUT, après avoir fait le constat de la désaffectation du chemin rural, ont délibéré favorablement sur le principe de l'aliénation de la portion de chemin, après enquête publique unique (Article L 161-10-1). (Faux délibération du 20/0/2021 – Montaut délibération du 15/01/2021).

Néanmoins, les communes souhaitent maintenir la sortie de ce chemin sur la RD, une nouvelle emprise sera créée, une trentaine de mètres en aval de l'accès existant, sur la commune de FAUX après acquisition par la mairie du terrain nécessaire à M. BONETTI sur la parcelle 335. Le dossier présenté à l'enquête, établi par le secrétariat de mairie est conforme à la réglementation, comprend toutes les pièces pour permettre une bonne compréhension du projet par le public.

La publicité de cette enquête a été correctement effectuée. L'arrêté conjoint d'ouverture d'enquête UNIQUE a été affiché dans les deux mairies et sur site. Je me suis rendue sur les lieux et j'ai constaté la mise en place du panneau d'affichage. Un avis d'enquête a été inséré dans deux journaux (Le Démocrate, Réussir le Périgord) Les propriétaires riverains ont été destinataires d'un courrier R+AR pour les informer de l'enquête.

Le Conseil Départemental, a été consulté au vu du débouché de ce chemin sur une RD ; Il a donné un avis favorable du fait que le déplacement de la sortie sur la RD 19 améliore la visibilité du côté gauche et de ce fait offre une meilleure sécurité.

Cette enquête s'est bien déroulée, j'ai tenu une permanence le dernier jour de l'enquête. Le public ne s'y est pas intéressé. Elle n'a fait l'objet d'aucune observation orale ou écrite, sur les registres ou par courrier postal ou électronique.

II) Conclusions et Avis

L'enquête s'est déroulée conformément aux prescriptions de l'arrêté municipal conjoint des Maires de FAUX et MONTANT, sur le plan réglementaire, technique et administratif.

En l'état actuel, ce chemin n'est plus utilisé par le public. Cette aliénation partielle n'a aucun impact sur les chemins de randonnée existants sur la commune, et ne crée aucune enclave sur les parcelles alentours,

La continuité du chemin est maintenue par la création d'une nouvelle sortie, dans le cas d'une éventuelle réouverture,

En conséquence, après

- étude du dossier, - visite des lieux,

Considérant qu'aucune observation, orale ou écrite, n'a été enregistrée tout au long de l'enquête, et que le public ne s'est pas déplacé,

Considérant que ce projet n'a pas de réel enjeu,

Considérant que le déplacement de la sortie du chemin d'une trentaine de mètres, améliore la visibilité du côté gauche et de ce fait la sécurité, ce qui est un point positif si ce chemin devait être ré-ouvert.

Je donne un AVIS FAVORABLE à ce projet ;

En précisant que la commune doit au préalable obtenir l'autorisation de voirie pour valider l'emplacement du nouveau débouché.

Le Conseil Municipal confirme sa précédente position par 14 voix.

8. Délégation fourrière SPA pour l'année 2022.

La délégation fourrière se terminera le 31 décembre 2021.

Le conseil d'administration du 10 avril 2021 a décidé de mettre la contribution par habitant à 90 cts (en accord avec la SPA de Périgueux et les services de l'État). Au lieu de 85 cts pour l'année 2021.

La SPA demande si la commune souhaite continuer la fourrière avec la SPA de Bergerac. (La fourrière est un service obligatoire dans les communes).

Le conseil municipal décide de continuer la fourrière avec la SPA de Bergerac par 14 voix.

9. Mise à disposition d'un personnel de la CCPSP pour l'entretien des locaux

La CCPSP va faire un contrat unique de 30h pour une personne en contrat PEC ce qui permettra l'accès à un financement par l'état de 80% du coût.

La CCPSP rémunère la personne et facture à la commune les 8 h de mise à disposition par semaine. Un accord cadre sera signé.

Le conseil municipal valide cette mise à disposition par 14 voix.

INFORMATIONS DIVERSES

- fibre la potence : les travaux d'enfouissement des réseaux avancent...

- arbre dangereux sur la place : il s'agit d'un orme de grande taille fragilisé et présentant un danger de chute de branches. Il nécessite la coupe des branches dangereuses et un élagage sélectif de précaution ainsi que l'évacuation du bois. Un devis du GIASC de 456€ est retenu.

- dératisation : Pour 400€ par an l'entreprise qui intervient déjà à l'école propose d'installer 5 postes de type bois tunnel à la station d'épuration et des postes en quantités suffisantes pour les autres bâtiments de la mairie.

- recherche de bénévoles pour le comité du pilotage du 7/10. : l'ensemble des membres de la commission

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2021

Le vingt octobre deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François MALONE Clark

Absents représentés : AGUESSE Rachel, DEMBRI Kamel

Absente excusée : HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Travaux de dissimulation génie civil de télécommunications – Effacement départementale route départementale n°22 DMA Potence – Secteur 13 – convention d'opération.
- 2) Travaux complémentaires fourreaux éclairage public // DMA POTENCE.
- 3) Programme d'éclairage public 2021 : éclairage public // éclairage de terrain entraînement et city stade,
- 4) RPQS 2020 de l'assainissement collectif,
- 5) Validation de devis pour l'entretien de la toiture de l'Église,
- 6) Vente du bois,
- 7) Convention de partenariat sur la prise en charge du service de téléassistance de cassiopea et convention de partenariat « point information »,
- 8) Campagne de dératisation,
- 9) Indemnisation des piégeurs de ragondins – Campagne 2021.

INFORMATIONS DIVERSES

- Etude de la proposition de zonage du PLUI,
- Vente de noix,
- Déploiement fibre,
- Réflexion avec Périgord habitat,
- Implantation d'une unité de commercialisation,
- Rapport annuel SMD3,
- Rapport annuel SDE24

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2021 est validé par 14 voix.

1. Travaux de dissimulation génie civil de télécommunications – Effacement route départementale n° 22 DMA Potence – Secteur 13 – convention d'opération.

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités territoriales de la Dordogne, le SYNDICAT DÉPARTEMENTAL a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications ORANGE, qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunications aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention qui vous est aujourd'hui présenté.

Or, dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications, qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée.

Conformément aux accords intervenus au niveau départemental, je vous rappelle que les études et les travaux de génie civil, à savoir : tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL et qu'à l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur.

Ainsi, le projet présenté à cet effet par le SYNDICAT DÉPARTEMENTAL prévoit les travaux suivants :

- Travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambres de tirage)

pour un montant HT de 21 624.94 €

pour un montant TTC de 25 949.93 €

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE.

M. le Maire précise que le montant des travaux sera réglé par le SYNDICAT DÉPARTEMENTAL à l'entreprise. La collectivité devra rembourser ces sommes, à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif qui nous sera adressé à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées.

M. le Maire s'engage au nom de la commune à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues.

Le conseil municipal valide la convention d'enfouissement avec le SDE24 pour un montant maximal de 21624.94 € par 14 voix.

2. Travaux complémentaires fourreaux éclairage public // DMA POTENCE

Pour l'éclairage public il est nécessaire de poser 100ML de fourreaux dans la tranchée afin de prévoir la pose future de 3 candélabres sur le début de la route d'Issigeac. Ces travaux ont été évalués à 764.94 € HT soit 917.93 € TTC.

Le conseil municipal valide le montant de 917.93€ TTC par 14 voix.

3. Programme d'éclairage public 2021 : éclairage public // éclairage de terrain entraînement et city stade,

Le conseil municipal souhaite installer des projecteurs led en remplacement des anciens projecteurs sur le terrain de football principal : le devis présenté par le SDE est de 34172.32 € TTC

Pour l'éclairage public, l'éclairage du terrain d'entraînement et du city stade le montant du devis s'élève à 38379.54 € TTC.

Des demandes de subventions vont pouvoir être déposées, en particulier en faveur des ZRR (montant possible de 50%), du département (espéré 20%) et du SDE (10%)

Le conseil municipal autorise Mr le maire à faire toutes les demandes de subventions permettant de concrétiser ces dossiers par 14 voix.

4. RPQS 2020 de l'assainissement collectif

Ce document fait ressortir le travail de qualité effectué par nos salariés municipaux pour l'entretien et la tenue des enregistrements nécessaires au contrôle de la station.

Un nettoyage important reste indispensable au niveau du dégrilleur qui retient les déchets indésirables. M. le maire fait remarquer le manque de civisme de certains quant à ce qui est jeté dans les toilettes.

Il précise aussi qu'une action déterminée sera faite en 2022 pour obtenir le raccordement des dernières maisons (7 au total). Il envisage aussi de reprendre le dossier sur une éventuelle extension du réseau en lien avec la mise en place du PLUi.

Ce document est porté à la connaissance du conseil comme tous les RPQS. Il est consultable en mairie.

5. Validation de devis pour l'entretien de la toiture de l'Église,

Des fuites ont été repérées sur la toiture de l'église. Une révision complète est envisagée. Deux devis ont été demandés et reçus en mairie.

Le devis retenu est celui de SARL LARDEYROL pour 9 288.55 € HT soit 11 146.26 € TTC. Cette entreprise est déjà intervenue sur la toiture et les chénaux de l'église.

Le conseil municipal valide le devis de 11 146.26 € TTC par 14 voix

6. Vente du bois,

Suite à la coupe de bois à Canguilhem, il est proposé de vendre le bois stocké, aux habitants de FAUX ainsi que de faire débiter les chênes tombés au sol.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la recherche d'une entreprise pour tronçonner les arbres tombés et souhaite que le bois soit revendu à prix coutant aux habitants de Faux intéressés, avec une quantité maximum qui sera définie ultérieurement

7. Convention de partenariat sur la prise en charge du service de téléassistance de cassiopea et convention de partenariat « point information »,

L'objectif est de promouvoir l'utilisation du service de téléassistance pour les personnes qui n'ont pas d'aide par ailleurs.

L'association Cassiopea prend en charge les 2 premiers mois d'adhésion et propose à la mairie de prendre un mois minimum à sa charge soit une mensualité de 27.50 € si le nouvel administré adhérent ne bénéficie d'aucune aide financière pour la téléassistance

Il s'agit d'une association à but non lucratif et disposant d'une délégation de service public de la part du département.

Il est proposé également une convention de partenariat pour que la commune mette gratuitement à disposition du conseiller en téléassistance un bureau lui permettant de recevoir du public sur rendez-vous.

Le conseil municipal valide cette convention par 14 voix

8. Campagne de dératisation

Il est proposé de réaliser une campagne de dératisation, nous avons reçu un devis pour le placement de 5 postes tunnel à la station d'épuration et 8 postes dans les bâtiments communaux pour un montant de 480 € TTC. L'entreprise intervient déjà à la cantine pour le compte de la CCPSP.

Le conseil municipal valide le devis de 480€ pour la dératisation par 14 voix.

9. Indemnisation des piégeurs de ragondins – Campagne 2021.

7 ragondins ont été piégés à la station d'épuration où ils occasionnent des dégâts importants. Le piégeur agréé a besoin de pièges supplémentaires et plus efficaces (valeur de 87 €). M. le maire propose une indemnisation de 100€ pour son travail.

Le conseil municipal valide cette indemnisation de 100€ par 14 voix.

INFORMATIONS DIVERSES

- Vente de noix : une première intervention des enfants à permis de récolter 150kgs de noix qui seront conditionnées et mis en vente pour l'école au tarif de 2€ le kg. 90 autres kilos ont été ramassés par une douzaine de personnes le 20 octobre. Un ramassage sera organisé avec les élus le 6 novembre.
- Déploiement fibre : le **Sous Répartiteur Optique (SRO)** sera implanté à côté du **Nœud de Raccordement d'Abonnés - Zone D'Ombre (NRA-ZO)**
- Réflexion avec Périgord habitat : une visite à eu lieu sur la commune. Il en ressort un intérêt pour la construction en neuf. Dossier à revoir.
- Rapport annuel SMD3,
- Rapport annuel SDE24
- PLUi : Après examen des propositions du Bureau d'études des contre propositions de la commission ont été faites, en tenant compte des dernières constructions effectives ou en cours non prises en compte dans le zonage effecté par le Bureau d'Etudes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2021

Le dix-sept novembre deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, GACHET MORAND Claire, HUARD Anne, LEGAL Alain, MAHIEU François

Absents représentés : AGUESSE Rachel, FORMAGGIO Yolande

Absente excusée : MALONE Clark
M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Présentation du projet révisé agri voltaïque porté sur la commune de FAUX
- 2) Autorisation de solliciter les propositions de financement dans le cadre des travaux assainissement et autorisation de choisir la meilleure offre.

Questions diverses

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 octobre 2021 est validé par 14 voix.

1) Présentation du projet révisé agri voltaïque porté sur la commune de FAUX

La MAIF est devenue propriétaire de 120 Ha de terrains agricoles situés sur les communes de FAUX et MONMADALES avec l'accord de la SAFER et après négociations visant à s'assurer de la destination agricole des surfaces achetées.

Deux jeunes agriculteurs ont commencé à travailler les terres, en fermage, en vue d'une conversion vers l'agriculture bio.

La société AKUO a révisé son projet d'agri énergie sur une partie des parcelles pour améliorer fortement la première esquisse présentée lors du CM du 28 juillet 2021.

Mr le maire présente ce nouveau projet avec comme points essentiels :

- diminution des surfaces dotées de panneaux
- implantation importante de haies permettant de limiter l'impact visuel et de préserver la biodiversité
- implantation d'arbres reliant deux petits massifs boisés existants
- implantation de parcelles en agro foresterie (alignement d'arbres espacés permettant des cultures dans l'interligne)
- implantation d'un verger de conservation d'arbres fruitiers anciens
- gestion de l'eau de pluie récupérée sur les panneaux
- travail de préservation en bordure de la Conne
- permettre la formation d'autres agriculteurs ou la naissance d'autres projets du même type
- financement participatif ouvert aux habitants
- possibilité d'achat direct de l'énergie produite

Au vu de ces éléments le conseil municipal se prononce pour la poursuite du travail de préparation du projet porté par la société AKUO, à l'unanimité, sous réserve du respect des engagements présentés et avec une attention particulière sur le raccordement vers le poste source de Tuillières.

2) Autorisation de solliciter les propositions de financement dans le cadre des travaux assainissement et autorisation de choisir la meilleure offre.

M. le Maire indique que les travaux à la station d'épuration vont démarrer pour régler des problèmes de fuites sur un bac d'infiltration. Il faut solliciter un emprunt de 7000€ remboursable par le budget annexe assainissement collectif.

Le conseil municipal autorise M. le maire à solliciter un emprunt de 7000€, sur une durée de 5 à 7 ans, auprès de 3 organismes bancaires et l'autorise à choisir le moins disant, par 14 voix.

Questions diverses :

Implantation de 3 poteaux à incendie : la commande a été validée auprès de la SAUR pour 500€ de moins que prévu. Les bornes sont prévues au château d'eau, à la Potence et au Pignet.

Circulation dangereuse : une pré-étude sera disponible fin janvier concernant le secteur des pattes d'oies vers Verdon. La commission travaux sera sollicitée sur les travaux à effectuer.

Par ailleurs un rendez vous est prévu avec Groupama pour le devis de remise en état de la croix du carrefour Beaumont-Issigeac.

SMD3 : des devis sont en attente pour des bornes enterrées au chemin blanc (accès plus facile et plus grande capacité) Nous attendons aussi la pose des bornes aériennes à Labarde.

Salle associative des préfabriqués : Génération Mouvement va s'installer dans la salle des fêtes et Création et Loisirs dans la salle du haut de l'observatoire à Canguilhem pour libérer la salle au bénéfice de l'école.

Procédure d'expropriation de biens en état d'abandon manifeste : cette procédure va être mise en action au vu de l'état de dégradation du bâtiment des anciennes écoles (ex Tournesol) et suite aux diverses demandes faites auprès du propriétaire et restées sans réponse et sans solution à ce jour.

Chiens : la semaine précédent le conseil municipal 5 interventions ont été nécessaires pour des divagations de chiens ce qui devient insupportable.

Samedi 20 novembre : les élus sont conviés à finir le ramassage des noix vers 14h
Fin du conseil : 23h05

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, Yolande FORMAGGIO, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark

Absents représentés :

Absente excusée : HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Rémunération du contrat PEC renouvelé.
 - 2) Nomination d'un délégué du syndicat mixte d'alimentation en eau potable Côteaux Pourpres
 - 3) Participation animations jeux à la bibliothèque.
 - 4) RPQS 2020 SPANC
 - 5) Convention de partenariat Paquet Énergies Climat 2021-2023,
 - 6) Indemnisations des différents sinistres.
 - 7) Mise en place d'un Container Semi Enterré
 - 8) Renouvellement du Contrat CNP
 - 9) CCPSP ; participation aux frais
 - 10) Loi « Climat et résilience » - zéro artificialisation nette des sols
 - 11) Décisions modificatives
- Questions diverses

1. Rémunération du contrat PEC renouvelé.

Le contrat Parcours Emploi Compétences dit PEC de M. Gwenaël GUIGUET a été renouvelé pour 12 mois le 23 novembre 2021, avec son accord. La participation de l'État passe de 60% sur 20h à 80% sur 30H. Ce contrat de droit privé ne permet pas de bénéficier du RIFSEEP contrairement aux agents en CDD de droit public.

M. le maire propose de compenser cette absence par une rémunération au Smic + 5% à compter du 1/12/2021 soit à peu près 80€ de plus par mois, ainsi que par une prime de fin d'année de 200€.

Un plan de formation est mis en place avec pôle emploi.

Le conseil valide les propositions de rémunération et de prime par 14 voix.

2. Nomination d'un délégué du syndicat mixte d'alimentation en eau potable Côteaux Pourpres

Le préfet de la Dordogne a acté par arrêté préfectoral la création du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) Côteaux Pourpres issu de la fusion du SMAEP Dordogne Pourpre et du SMAEP Coteaux Sud Bergeracois.

Conformément aux statuts de ce nouveau syndicat il est nécessaire d'effectuer une nouvelle élection des délégués au comité du SMAEP Coteaux Pourpres.

Après appel à candidature M. le maire propose de voter pour

Délégué titulaire : M. DUMON Patrick

Délégué suppléant : M. DELPECH Jean-Michel

Le conseil valide les délégués par 14 voix.

3. Participation animations jeux à la bibliothèque.

Pour développer l'activité de la bibliothèque il est proposé de réaliser une animation jeux de société et jeux en bois traditionnels avec un animateur.

Le tarif de base pour une animation est de 50 euros pour 2 heures plus les frais de déplacement au-delà de 25 km.

Le conseil municipal valide une enveloppe de 100€ pour réaliser ces animations par 14 voix.

4. RPQS 2020 SPANC

Le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) a envoyé son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, pour l'année 2020 dans lequel apparait le nombre de contrôles réalisés sur le territoire de la communauté de commune ainsi que le nombre de non-conformités.

Ce document est consultable en mairie. Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

5. Convention de partenariat Paquet Énergies Climat 2021-2023.

En 2016, la Commune avait signé une convention Paquet Énergie qui arrive à échéance fin 2021.

Le SDE (Syndicat Départemental de l'Énergie) propose aux collectivités qui le souhaitent de continuer à bénéficier de l'expertise technique, juridique et administrative des services du SDE 24 à travers diverses prestations :

- les bilans et suivis de consommations énergétiques sur le patrimoine de nos communes
- les audits énergétiques préalables à la rénovation de bâtiments ;
- les Certificats d'économie d'énergie (CEE) ;
- la réalisation d'études de production photovoltaïque en toiture de bâtiments ;
- des études d'intégration d'énergies renouvelables thermiques aux bâtiments.

Le forfait annuel est de 200€ (tranche 500 à 1000 habitants) et la convention est signée pour 2 ans avec tacite reconduction.

M. le maire précise que le SDE24 sera sollicité dans le cadre de cette convention pour l'obtention de CEE pour la rénovation de l'ancienne bibliothèque.

Un bilan sera aussi demandé pour le changement des ampoules anciennes génération par des led pour les candélabres de la commune ainsi que la durée de l'éclairage public.

M. DELPECH signale un fonctionnement défectueux du candélabre de l'église.

M. le maire demande aux élus de signaler tout type de dysfonctionnement de l'éclairage public.

Le conseil municipal valide la signature de la convention avec le SDE24 par 14 voix.

6. Indemnisations des différents sinistres.

Nous avons reçu un chèque de 324 euros pour le remplacement de la vitre du bureau du secrétariat et un chèque de 480 euros pour le remboursement des frais d'avocat liés à la procédure de catastrophe naturelle.

Le conseil municipal autorise M. le maire à encaisser les 2 chèques.

Le devis de remise en état du calvaire du carrefour Issigeac Beaumont se monte à 6500€.

Entre le coût pris en charge par l'assureur du véhicule responsable et celui pris en charge par notre assureur le reste à charge pour la commune sera nul.

7. Mise en place d'un Container Semi Enterré.

La commune souhaite remplacer les bornes aériennes du chemin blanc par des bornes semi enterrées de plus grande contenance et plus faciles d'accès. Il resterait seulement les 2 bornes aériennes destinées aux cartons, elles n'existent pas en version enterré.

Nous avons reçu un devis de 16329€,91 qui est trop élevé. Une négociation est en cours avec le SMD3 pour alléger le devis et si possible intégrer des bornes semi enterrées au terrain des noyers qui est très fréquenté.

Les travaux à LABARDE devraient débiter rapidement.

Le conseil se prononcera après réception des devis négociés.

8 Renouvellement du Contrat CNP

Comme chaque année, nous devons renouveler le contrat de groupe C.N.P Assurance pour l'année 2022, relatif au risque décès, maladie ou accident de vie privée, maternité adoption paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle des agents.

Ce contrat de groupe, proposé par le biais du CENTRE DÉPARTEMENTAL de GESTION de la DORDOGNE, est renouvelable chaque année. Il s'applique à tous les agents titulaires de la Commune de FAUX.

Pour 2021, le montant de la cotisation a été de 3453.57 €, soit un taux d'environ 5,95 % de la base des salaires des agents concernés.

Le conseil municipal valide ce renouvellement par 14 voix.

9 CCPSP ; participation aux frais

Comme chaque année, nous demandons à la Communauté de Communes le remboursement des frais engagés pour l'entretien ponctuel des bâtiments et cour de l'École, ainsi que 50% de l'emprunt relatif au bâtiment de la 3^e classe (préfabriqués).

- Travail du personnel : le montant sera communiqué à la CCPSP
- Prise en charge 50 % par la CCPSP : intérêts : 622.01€ et capital 1932.27€

A partir de 2022 l'emprunt sera pris en charge en totalité par la CCPSP. En effet la 2^{ème} salle des préfabriqués sera utilisée par l'école.

10 Loi « Climat et résilience » - zéro artificialisation nette des sols »

A l'initiative des maires ruraux et de l'association des maires Il s'agit de prendre une délibération demandant que soient prises en compte les spécificités des communes rurales pour leur besoin de construction au regard de la « loi climat et résilience » qui vise l'objectif de Zéro Artificialisation Nette en 2050.

Le conseil valide cette délibération par 8 voix et 6 abstentions.

11 Décisions modificatives

Pour plus de précisions ce point sera examiné sur le conseil de décembre.

Questions diverses :

30 novembre 2021 : réunion publique à Eymet à 20 h pour le PLUi. Une réunion de travail des élus sera programmée en décembre car le zonage retenu par le bureau d'études ne reprend pas l'intégralité des propositions du conseil.

Travaux BORDIER : l'intervention à la station d'épuration est suspendue pour cause de covid.

Église : la toiture dégradée sera refaite au printemps

Travaux route d'Issigeac : l'enlèvement des poteaux est prévu fin mars 2022

Fin du conseil : 22h30

NOS HABITANTS

NOUVEAUX HABITANTS

Larry, Aurore LECLERCQ et leurs trois enfants
Elyane, Eryna et Elyna, à Lajasse.

Mme Christine NOLLEAU, Route d'Issigeac.

Benjamin SAMMARTANO et Manon DARIGNAC,
à Lajasse.

Yvon et Annick ARTIGE, à Lajasse.

Matthieu DELATTRE, Stéphanie FATH et leurs
enfants Hugo et Chloée.



DÉCÈS

Daniel ROQUET, décédé à FAUX le 30 novembre
2021 à l'âge de 68 ans.

Alain MASSACRIER, décédé à BERGERAC le 05
décembre 2021 à l'âge de 73 ans.

Jeanine MOYNET, décédée à FAUX le 12 décembre
2021 à l'âge de 88 ans.

Monique SORT, décédée le 02 janvier 2022 à
Villeneuve-sur-Lot

Toutes nos condoléances.



NOUVEAUX RÉSIDENTS

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...).

AGENDA 30



— LES —
— ECO-GESTES —

DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANÈTE !

« La sagesse de la terre est une complicité totale entre
l'homme et son environnement. »

6 gestes simples pour réduire nos déchets



1. UTILISER DES **SACS RÉUTILISABLES** OU DES **CABAS**



2. BIEN CHOISIR LES **EMBALLAGES**



3. ACHETER EN **VRAC** & À LA COUPE



4. UTILISER **SA PROPRE TASSE** AU BUREAU



5. EVITER LE **GASPILLAGE ALIMENTAIRE**



6. FAIRE **SON COMPOST**



APRÈS LES FÊTES, RECYCLEZ VOTRE SAPIN !

*Après les fêtes, votre sapin de Noël peut lui
aussi être recyclé !*

Après les fêtes vous pourrez déposer votre
sapin dans un point de collecte ou
directement en déchèterie.



La campagne de **RECENSEMENT DE LA POPULATION** à FAUX se déroulera du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

En raison des contraintes sanitaires en vigueur, les agents recenseurs ne pourront pas entrer dans les habitations.

Il faudra donc donner la priorité au recensement par internet.

Vous recevrez dans un premier temps une enveloppe contenant la lettre aux habitants et la notice faisant apparaître vos codes internet. **Cette méthode est à privilégier en raison de la situation sanitaire actuelle.**

✓ Nos agents recenseurs :

- Guylaine DARIN
- Marie-Christine PAMPOUILLE

Merci de leur réserver votre meilleur accueil si vous êtes amené à les rencontrer !

✓ Pour participer au recensement, les habitants auront le choix :

- De répondre en ligne par internet (sûr, simple et facile),
- De répondre sur les questionnaires papier remis par l'agent recenseur, le cas échéant.

✓ Des permanences pour vous aider :

Pour vous aider en cas de besoin, **trois permanences** tenues par les agents recenseurs auront lieu :

- Vendredi 28 janvier de 14h00 à 16h00,
- Lundi 31 janvier de 14h00 à 16h00,
- Mercredi 09 février de 14h00 à 16h00.

✓ Pour faciliter la vie de nos agents recenseurs :

- ✎ *Si vous avez des chiens, sécurisez l'accès à la boîte aux lettres et à la porte d'entrée. Vérifiez que vos portails et clôtures sont bien fermés. Si vous n'êtes pas présents la journée, vous êtes invités à prendre contact avec votre agent recenseur afin de prendre rendez-vous.*
- ✎ *N'hésitez pas à indiquer vos noms sur vos boîtes aux lettres afin de faciliter l'identification des maisons aux agents recenseurs.*

Il est important de savoir que la population d'une commune détermine aussi le montant de la dotation globale de fonctionnement. En ces temps de disette financière pour les collectivités, **c'est un acte citoyen que de prendre le temps de répondre aux questionnaires** en répondant via Internet pour sa simplicité et son gain de temps, ou remis par l'agent recenseur.

« Petit rappel »

Le recensement de la population est obligatoire, c'est un devoir citoyen.
Vos données sont protégées par le secret statistique et seul l'INSEE y a accès.

Merci de votre participation.



INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie

MAIRIE

Ouverture au public de la mairie les :

LUNDI – MERCREDI – VENDREDI

De 14h à 18h00

Coordonnées de la mairie :

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr

05.53.24.32.40 ou 09.77.44.58.96

AGENCE POSTALE



Lundi – Mardi – Vendredi de 14h00 à 17h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Jeudi : fermée

Coordonnées :

Mairie – 15 Rue des Fargues

Téléphone : 05.53.24.32.40

Les horaires sont disponibles sur le site officiel de la Poste

LES GESTES BARRIERES S'APPLIQUENT DÈS L'ENTRÉE EN MAIRIE et en AGENCE POSTALE



- ➔ Port du masque obligatoire
- ➔ Lavage des mains au gel hydro-alcoolique, à disposition à l'entrée
- ➔ Distanciation physique : 2 personnes maximum dans le hall d'entrée et 1 personne à l'agence postale
- ➔ Sens unique de circulation : entrée par les portes automatiques, sortie par le parc.

Des barrières en plexiglas ont été installées afin de renforcer les gestes barrières.

Ces dispositions sont prises pour protéger le personnel de la mairie mais aussi les habitants. Nous comptons sur vous pour nous protéger les uns les autres !

... et même si vous n'êtes pas filmés... SOURIEZ !!!

ASSISTANTE SOCIALE

Stéphanie DARCQ tient une permanence à la Mairie de FAUX le jeudi matin.

Vous pouvez la contacter au 05.53.02.06.13 (centre médico-social de Sigoulès-et-Flaugeac).

PANNEAU POCKET

Nous communiquons désormais aussi sur votre téléphone portable !

Téléchargez dès maintenant l'application « **Panneau Pocket** » sur votre mobile ou connectez-vous sur **www.app.panneaupocket.com** depuis votre ordinateur.

L'application est gratuite, sans collecte de données personnelles, sans publicité.



INFORMATIONS IMPORTANTES

INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES



En vue des élections présidentielles 2022, qui auront lieu le 10 avril 2022 (1^{er} tour) et 24 avril 2022 (2nd tour) vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales **jusqu'au vendredi 04 mars 2022** :

- Soit physiquement en vous rendant au secrétariat de mairie aux heures et jours d'ouverture. Prévoir les pièces suivantes :

- le cerfa n°12669*02 rempli,
- une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors facture téléphone portable).

- soit en ligne depuis <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> (attention, uniquement jusqu'au mercredi 02 mars 2022).

Vous pouvez vérifier votre inscription sur des listes électorales depuis : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

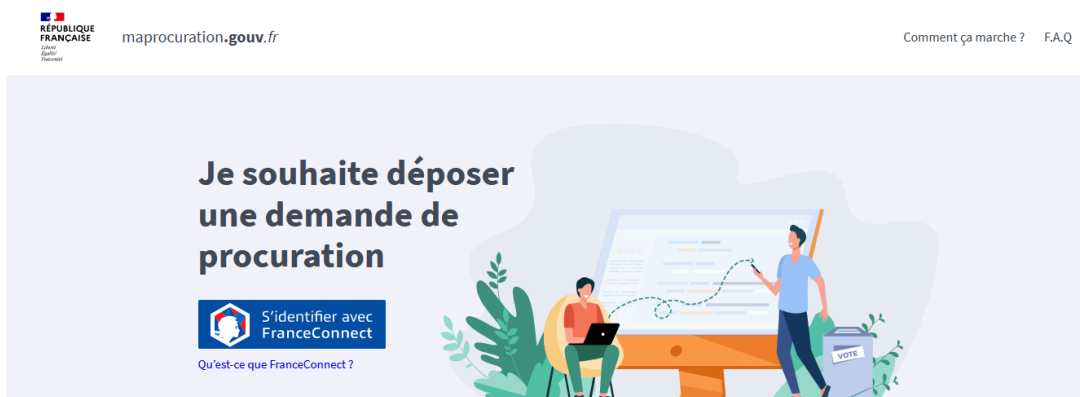
PROCURATIONS POUR ELECTIONS

Deux particularités cette année :

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, mandant et mandataire ne sont plus nécessairement inscrits dans les listes électorales de la même commune.
- La dérogation de deux procurations établies en France par mandant, est terminée (cette dérogation avait été prise dans le cadre du contexte sanitaire particulier lié au Covid-19).

Pour donner procuration, deux possibilités :

- **Le téléservice « Ma Procuration en ligne »**



- Accès depuis le site www.maprocuration.gouv.fr puis connexion avec FranceConnect (c'est-à-dire via votre compte personnel des impôts en ligne, de la CPAM (Ameli) ou de la MSA, de l'identité numérique La Poste). Vous remplissez le formulaire en ligne.
 - Vous devez toujours faire vérifier votre identité en gendarmerie ou commissariat dans les deux mois qui suivent.
 - Vous recevrez un mail confirmant la prise en compte de votre procuration.
- **Les deux autres types de dépôts de procuration sont toujours possibles :**
 - En remplissant le formulaire papier directement en gendarmerie ou commissariat, avec votre pièce d'identité ;
 - En remplissant le formulaire en ligne et en allant le déposer en gendarmerie ou commissariat.

URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la saisine par voie électronique (SVE) est possible (mais pas obligatoire) pour les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...).

L'adresse électronique pour le dépôt des dossiers concernant la commune de Faux est : faux24.mairie@wanadoo.fr

Recommandations :

- N'hésitez pas à déposer votre dossier en envoyant plusieurs mails :
 - o Un pour le formulaire Cerfa + plan de masse + plan de situation – format PDF
 - o Un pour les plans – format PDF
 - o Un pour les photos / projections – format PDF ou JPEG.

- N'utilisez pas de formats logiciels spécifiques (architecte, concepteur, constructeur, pavillonneur) que nous ne pourrions pas « lire ».

Si d'aventure ces formats n'étaient pas respectés, nous ne pourrions donner suite à votre demande.

Les dépôts de dossiers version papier sont toujours possibles, en mains propres ou par voie postale.

SMD3

Question de civisme...

Vous avez à votre disposition une déchèterie pour tous les encombrants et les déchets autres que ménagers. Depuis la mise en place des bornes sur le territoire de la commune, ces dernières sont régulièrement prises pour une déchèterie. **Les services techniques ne peuvent et ne doivent pas être affectés qu'au ramassage des déchets laissés sans vergogne au pied des bornes.**

Petit jeu : histoire d'en rire....



Ci-contre, une déchèterie.

Qui peut répondre à la question :

« A quoi pensez-vous quand vous voyez cette image prise au pied des bornes de la commune ? »



Réponse : « à une déchèterie » Photo : déchets destinés à la déchèterie mais trouvés aux pieds des bornes à FAUX.

D'où ce rappel des horaires de la déchèterie d'Issigeac, les apports en déchèterie sont gratuits. Elle est à 4 km de Faux...

La carte magnétique pour l'ouverture des bornes et l'accès à la déchèterie est la même. Merci d'y penser !

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

A partir du 1^{er} janvier 2022

Lundi : 14h – 17h45
Mardi : Fermée
Mercredi : 14h – 17h45
Jeudi : Fermée
Vendredi : 14h – 17h45
Samedi : 9-12h / 14h – 17h45
Dimanche : Fermée

Fermée les jours fériés

Du 1^{er} juillet au 31 août

Lundi : 7h30-13h
Mardi : Fermée
Mercredi : 7h30-13h
Jeudi : Fermée
Vendredi : 7h30-13h
Samedi : 7h30-13h
Dimanche : Fermée

Coordonnées de la déchèterie d'Issigeac :

Adresse : La grangette - 24560 Issigeac

Téléphone : 05 53 73 34 46

SMD3 / pour mieux comprendre comment il fonctionne : VISITES et ATELIERS Gratuits

**Le SMD3 vous propose la visite
DU CENTRE DE TRI**

Gratuit

RDV sur place :
La Rampinsole
24 660 COULOUNIEUX-CHAMIER

Inscription obligatoire :
Nb place limitée à 15 pers.
service.usagers@smd3.fr
09 71 00 84 24

De 14 h à 15h 30

- Mercredi 23 février
- Mercredi 16 mars
- Mercredi 5 octobre
- Lundi 28 novembre

- Où vont nos papiers et emballages ?
- Comment sont triés nos emballages plastiques ?
- Comment réduire le volume de nos déchets ?

Ne pas jeter sur la voie publique. Tu peux le mettre au sac/paquet pour qu'il soit recyclé !



**Le SMD3 vous propose la visite
DE L'ISDND***

Gratuit

RDV sur place :
Route du Badiol
24 400 SAINT LAURENT DES HOMMES

Inscription obligatoire :
Nb place limitée à 15 pers.
service.usagers@smd3.fr
09 71 00 84 24

De 14 h à 15h 30

- Mercredi 19 janvier
- Lundi 25 avril
- Mercredi 22 juin
- Mercredi 1^{er} décembre

- Où vont nos déchets non valorisables ?
- Comment sont traités les lixivats et le biogaz ?
- Comment réduire le volume de nos déchets ?

Ne pas jeter sur la voie publique. Tu peux le mettre au sac/paquet pour qu'il soit recyclé !



Le SMD3 vous propose

ATELIERS COMPOSTAGE

Gratuit

De 14 h à 15h 30

Antenne de Bergerac
18 rue Denis Papin
24100 BERGERAC

Inscription obligatoire :
service.usagers@smd3.fr
09 71 00 84 24

- 26 janvier
- 23 février
- 30 mars
- 20 avril
- 18 mai
- 8 juin

- Où installer mon composteur ?
- Qu'est ce que je peux mettre dans le composteur ?
- Comment éviter les mauvaises odeurs ?
- Quand utiliser le compost ?

INFORMATION COMPLEMENTAIRE **COVID-19**
PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

SMD3
Service Municipal de
Déchetterie et de la Biodiversité

Ne jetez rien sur la voie publique. La poubelle, le composteur ou une poubelle pour déchets recyclables.

INFLUENZA AVIAIRE



En Dordogne, mesures de biosécurité renforcées depuis décembre 2021.

Ceci implique la mise en place de mesures de prévention, notamment :

- confinement des volailles ou mise en place de filets de protection sur la basse-cour,
- interdiction de rassemblement de volailles sur les marchés et les foires.

Les particuliers sont tenus de déclarer leur basse-cour soit en mairie, soit via le site :
https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-la-detention-de-volailles?id_rubrique=53&rubrique_all=1

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Ouverte tous les mercredis de 16h00 à 18h00 et les Samedis de 10h00 à 12h00



Quoi de neuf ce mois de janvier à la Bibliothèque : Spécial Prix Littéraires !

La Bibliothèque vous propose de bons moments de lecture avec les derniers prix littéraires : prix Goncourt, Goncourt des Lycéens, Prix Fémina... mais aussi les livres des finalistes... Venez vous faire plaisir !



Pour les Petits et pourquoi pas les Grands !!!

Prochainement Poudlard et Harry Potter envahissent la Bibliothèque....





BIBLIOTHEQUE DE FAUX



« Il n'y a pas d'âge pour aimer les livres et la lecture »

Nous vous proposons de participer à la mise en œuvre d'ateliers « Bébés Lecteurs ». Pour ce faire vous devrez consacrer un peu de votre temps – 2 demi-journées d'information/formation – pour connaître quelques techniques de base pour proposer une animation à la bibliothèque....

Ci-dessous la décomposition de notre programme :

MISE EN CHEMIN de Lecture pour les Bébés

Objectif : Lire c'est bon pour les bébés !

Être sensibilisé à la pratique de la lecture à voix haute pour les bébés, connaître quelques techniques de base afin de proposer une animation en bibliothèque pour les petits lecteurs.

Contenu :

- Comment animer un atelier bébés lecteurs ? Pourquoi, comment, où, avec qui, que lire à ce public
- Connaître et s'appropriier les textes des livres
- Développer son aisance à parler à ce petit public
- Travail sur le répertoire des comptines
- Pratiquer les outils du conte (peluche, marionnette, tapis conte, Kamishibai)

Méthode :

- Apport théorique, exercices de mise en situation
- Intervenant : Pascale Loubiat, BDDP (bibliothèque départementale).

Public : Ouvert à toutes et tous

Séances prévues début 2022 – BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FIN DU BULLETIN

INFORMATIONS DIVERSES

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



Le brûlage des déchets verts est autorisé sur déclaration en mairie du 1^{er} octobre 2021 jusqu'au 28 février 2022.

Vous devez déposer cette déclaration au moins 3 jours avant le début du brûlage.

Le dépôt de déchets verts en déchèterie durant cette période reste possible !

Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.

Réf. : arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001

AIDES A L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES A DOMICILE

Le dossier commun de demande d'aides à l'autonomie pour les personnes âgées à domicile est déployé **sur le département de la Dordogne depuis le 1^{er} novembre 2021.**

Ce dossier se substitue aux dossiers de demandes actuels (MSA, CARSAT, Conseil Départemental APA).

Il répond à un double objectif : simplifier les démarches administratives des personnes âgées désireuses de rester à domicile et favoriser leur accès aux droits.

DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE POUR LES PERSONNES ÂGÉES À DOMICILE

Ce dossier permet de formuler une demande de plan d'aide qui pourra être financé pour tout ou partie par les caisses de retraite (**aide Bien vieillir chez soi, dite BVCS, et Accompagnement à domicile des personnes âgées, dite AADPA**) ou les départements (**Allocation personnalisée d'autonomie, dite APA**).

Réservé à l'administration / Numéro de dossier : _____
Dossier transféré vers : _____ Date : _____

DISPOSITIF « CAR 24 »

L'association AGIRabcd propose, pour toute personne possédant un véhicule automobile en bon état et qui se trouve dans l'incapacité de le conduire temporairement ou définitivement, de mettre à disposition un chauffeur qui amènera la personne où elle le souhaite au moyen de ce véhicule.

Ce service concerne surtout les personnes âgées, il crée du lien social et facilite leur maintien à domicile. Les chauffeurs sont de jeunes retraités payés au moyen de chèques emploi-service.

AGIR abcd - Dordogne

CAR 24

LE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

Ce service s'adresse aux personnes âgées qui viendraient à ne plus pouvoir conduire leur voiture et qui demeurent dans des petites localités démunies de tout transport public.

Afin de ne pas tomber dans l'isolement et/ou éviter un accident de la circulation en s'acharnant à conduire, AGIR abcd avec cette action, recherchera un chauffeur pour conduire leur voiture dont ils continueront à assurer l'entretien, à payer l'assurance et le carburant.

Au préalable, le chauffeur aura été testé par une auto-école aux frais d'AGIR abcd et sera rémunéré par le retraité au moyen de Chèque Emploi Service Universel (CESU).

*AGIR abcd 21 route de Podestat - 24100 Bergerac
agir24@orange.fr tel : 06 60 86 52 75*



LA VIE ASSOCIATIVE

Liste des contacts des associations de la commune

- * A.A.M. : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * ABT : M. CHABROT Laurent 05.53.58.87.81
- * AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) : Mme CHAUVEAU Angelina 06.86.65.61.95
- * A VOS SAVONS : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * LES BOULISTES DE FAUX : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * 2CV EN FAUX' LIES : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * COMÉDIES COCASSES : Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- * COMITÉ DES FÊTES : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * COOPÉRATIVE SCOLAIRE : Mme GACHET Claire
- * CRÉATION ET LOISIRS : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- * CYCLO CLUB FAUX FURIEUX : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * FOOTBALL CLUB DE FAUX : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * JAZZANOUS : Mme DELRIEU Dominique – 06.84.66.87.77
- * L'ÉTRIER DES BASTIDES : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement) : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

Les dates ci-dessous sont programmées sous toute réserve de modification
des règles sanitaires en vigueur à la date des manifestations.

DATES	MANIFESTATIONS	ASSOCIATIONS
	2022	
02 avril	Pièces de théâtre – Salle des fêtes	Comédies Cocasses
03 avril	Repas des Boulistes – Salle des fêtes	Les Boulistes de Faux
09 avril	Pièces de théâtre – Salle des fêtes	Comédies Cocasses

Création et Loisirs



La délocalisation frappe partout, même dans nos petites communes.

En effet notre association "Création et Loisirs" a été délocalisée. Nous ne sommes ni en Bulgarie ni en Roumanie. Notre notoriété ne va pas jusque là, hélas!

Non, nous avons quitté les préfabriqués de l'école de Faux pour aller exercer nos talents (et même s'ils sont sans prétention, ils sont multiples) au belvédère. Garantie vue imprenable sur la mer.. du parc photovoltaïque.

Mais voilà, on peut même pas râler car des délocalisation comme celle-là, on en veut tous les jours. Nous bénéficions d'une salle claire, lumineuse, spacieuse.

De l'air et de la place, c'est sur, nous allons y prendre racine avec un plaisir infini.

Nous en remercions le maire et sa municipalité.

Bien sur, tout n'est pas parfait mais nous saurons nous en accommoder le temps nécessaire.

Je profite des possibilités offerte par la taille de notre pièce pour rappeler à chacun qu'il y a de la place dans les ateliers de couture du mardi et dans ceux de peinture des lundis et jeudis.

L'ambiance y est douce et chaleureuse, l'ennui rarement au rendez-vous.

Voilà 2022 qui s'annonce sous les meilleurs auspices.

Et même si les activités sportives ont toujours lieu à la salle des fêtes, nos effectifs réduits nous permettent de vous accueillir dans le respect des règles de.. et gnagnagna et gnagnagna...

Alors, vive 2022, nos vœux les plus fous vont vers vous, les adhérents de l'association, les habitants de Faux, et notre municipalité.

Les Boulistes de FAUX

**Organisent le 03 avril 2022 un Repas le midi
A la Salle des fêtes de FAUX**

Menu : couscous royal

Tarif : 20€ / personne

**Contact : Bibi au 06.24.40.10.55
(réservations jusqu'au 26 mars 2022)**

Passe sanitaire obligatoire

COMÉDIES COCASSES



COMEDIES COCASSES : Pièces de théâtre
Samedi 2 et 9 avril 2022 – Salle des fêtes de FAUX

LES BOULINGRIN de COURTELINE
BONJOUR DOCTEUR de Michel FOURNIER

Metteuse en scène : Carol Warner

Acteurs : Sandrine Hortion, Laurence Yven, Lionnel Monteil, Alain Benoit

URGENT

Nous cherchons une femme pour le rôle de Félicie, servante dans les Boulingrins de Courteline.

Cette pièce sera présentée à la Salle des Fêtes de Faux les 2 et 9 avril 2022.

Les répétitions sont bien avancées mais on a besoin d'une remplaçante pour ce petit rôle.

Les répétitions ont lieu le Lundi et le Jeudi à 20h30, Salle des Fêtes de FAUX.

Nous vous invitons à nous téléphoner : 05.53.22.89.21

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

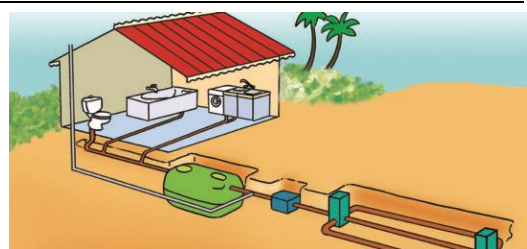
SPANC

La nouvelle tarification sera la suivante :

- Contrôle de bon fonctionnement (vente et/ou périodique) : 130€
- Contrôle de conception et d'implantation : 80€
- Contrôle de bonne exécution des travaux : 100€ si conforme, 130€ si non-conforme.

- Pour le périodique, l'échelonnement sur la facture d'eau potable est toujours en vigueur et se traduira par un prélèvement de 16.25€/an pendant 8 ans.

Le règlement de service est en accès libre sur le site internet de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord www.ccpsp24.fr



Le technicien du SPANC, Manuel MAIGNIEZ reste à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccpsp24.spanc@orange.fr

SMD3 (Ordures ménagères)

Horaires des déchèteries du Bergeracois – Horaires d'hiver du 01/09 au 30/06

	Bergerac Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Issigeac Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Sigoulès Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.28	
Lundi	8h30 - 12h30	13h30 - 18h	9h - 12h	14h - 17h45		14h - 17h45	9h - 12h	14h - 17h45
Mardi	8h30 - 12h30	13h30 - 18h		14h - 17h45				
Mercredi	8h30 - 12h30	13h30 - 18h	9h - 12h	14h - 17h45		14h - 17h45	9h - 12h	14h - 17h45
Jeudi	8h30 - 12h30	13h30 - 18h		14h - 17h45				14h - 17h45
Vendredi	8h30 - 12h30	13h30 - 18h	9h - 12h	14h - 17h45		14h - 17h45		
Samedi	8h30 - 12h30	13h30 - 18h	9h - 12h	14h - 17h45	9h - 12h	14h - 17h45	9h - 12h	14h - 17h45
Dimanche								

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Le registre de concertation est consultable en Mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Il est également consultable à la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, ainsi que son site internet www.ccpsp24.fr

PERMANENCES DES ORGANISMES

ASSISTANTE SOCIALE - Mme Stéphanie DARCO (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES - 05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45.

Sans rdv, en raison de la crise sanitaire, il est conseillé de contacter le CMS au préalable.

M.S.A.

sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66
31, place Gambetta BERGERAC
Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, Pij...) 05.53.22.57.94

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

- Permanence avec Nathalie Phellipeau dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h00.

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois (Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.
De 8h00 à 18h00 - 05.53.35.60.00. / 3646

ANAH : Conseil Départemental de la Dordogne-Service de l'habitat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Anah.cd24@dordogne.fr - 05.53.45.45.80

CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

2 Boulevard du 8 mai 1945 à BERGERAC

3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi
de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21

Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.



CONCILIATEUR de JUSTICE

Permanences de J.-M. TRICHET à la mairie d'Issigeac de 10h à 12h :

- Jeudi 20 janvier 2022



LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h et de 13h30 h à

16h30, - 16 rue du petit Sol à BERGERAC.

05.53.73.24.77

Liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

CHATELET Nicolas (NC Multi-services) – 538 Route de Beaumont – 06.46.16.33.79 – nchatelet@me.com
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) - 167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56
MAILLET Amélie (Couture) – 141 Route de Verdon – 06.74.01.90.92 – ameliemaillet.couture@gmail.com
MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) – La Micalie – 06 88 89 30 61
MARSAL Éric (Peinture, Vitrierie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes- 06.22.14.32.34
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 05.53.24.32.57
Adresse physique : 642 Route de Lanquais – Adresse postale : 794 Route de Lanquais
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 www.chateauletour.fr
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulant – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70

PROFESSIONS LIBÉRALES AU POLE BIEN ETRE - 11 Impasse du Moulin – Permanence tous les matins hors dimanche

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur RDV - Françoise CHARRIER – Delphine POLET – Gwenaëlle ARNAL – Morgane FILIPOZZI – Julie DOITTEAU-POZZER – 06.88.20.28.57

AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74
COACH DE VIE - AIDE MEDICO PSYCHO - Guylaine DARIN - 06.81.41.60.62

Memento des numéros utiles



GENDARMERIE D'ISSIGEAC Permanence : Lundi après-midi, Mercredi après-midi, Dimanche matin.	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX faux24.mairie@wanadoo.fr Télécopie (fax)	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.24.32.40
BIBLIOTHÈQUE DE FAUX bibliothequefaux24@gmail.com	05.53.22.91.55
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	3631 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD Accueil ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX SPANC (Assainissement Non Collectif)	05.53.22.57.94 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17 07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET – amad.sb@orange.fr	05.53.74.26.25
CIAS (centre intercommunal d'action sociale) – EYMET (standard, demander le CIAS)	05.53.22.57.94
OFFICE du TOURISME -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – Issigeac et Faux	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIE ISSIGEAC PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)	05.53.58.60.64 3237 ou 3237.fr

CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)	05.53.58.71.33
Dr FAUCCONNOT (BOUNIAGUES)	05.53.58.36.23
INFIRMIERES à FAUX Mmes Françoise CHARRIER, Delphine POLET, Gwenaëlle ARNAL, Morgane FILIPOZZI et Julie DOITTEAU-POZZER	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES) - Christine AGBODJAN (ISSIGEAC) - Thierry MA TRI (BOUNIAGUES) - Béatrice LACOSTE-LAFOSSE et Lynda BLOT (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 06.76.82.89.76 06.71.24.00.88
KINESITHERAPEUTES S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) Andrei et Cristina COZMA (BOUNIAGUES)	05.53.24.12.37 06.19.50.55.10 05.24.10.56.20
OSTÉOPATHES M. CHAPUIS (ISSIGEAC) Melle CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE Mme Camille ROUBY et M. Nabil El Wahidi (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
LUXOPUNCTURE M. ADELAÏDE (BOUNIAGUES)	05.53.88.85.83
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	09.71.00.84.24
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Bergerac Dordogne Périgord www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
Paroisse St-Martin des Vignes (Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10

Messes - le dimanche matin 9h30 à ISSIGEAC et 11h15 à EYMET.

Bibliothèque de FAUX

15 rue des Fargues

24560 FAUX

Tél : 05.53.22.91.55

Courriel : bibliothequefaux24@gmail.com



Formation Bébé Lecteur

Madame ☐ Monsieur ☐ NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Je souhaite participer à la formation Bébés Lecteurs OUI ☐ NON ☐

Les dates vous seront communiquées ultérieurement

Nombre maximum de participants : 8

Coupon à retourner par mail à faux24.mairie@wanadoo.fr ou bibliothequefaux24@gmail.com